

## ESTHÉTIQUE CANINE



© Getty Images, SPIC 2024 - CC - Éditeur responsable : Province de Liège, Place Saint-Lambert 18A, 4000 Liège

### INFORMATIONS

#### IPEFA Huy-Waremme

Quai de Compiègne 4 - 4500 Huy

04 279 37 37

info.ipefahw@provincedeliege.be

www.ipefahuywaremme.be

  @IPEFA Huy-Waremme





La mission d'un toiletteur d'animaux consiste à travailler pour le bien-être et l'esthétique de l'animal, en fonction des standards en vigueur ou de la demande de son propriétaire. Il veille à l'hygiène de la bête en la débarrassant de ses impuretés et principaux parasites. Il fait également appel à son expertise pour la préparation d'animaux se présentant à des concours, par exemple.

Le métier concerne essentiellement les chiens mais il peut aussi s'appliquer aux chats, lapins ou furets.

Les tâches du toiletteur s'apparentent quelque peu à celles d'un coiffeur et/ou d'un esthéticien puisqu'il assure le toilettage des chiens, c'est-à-dire qu'il lave, peigne, coupe, tond, défrise et sèche leurs poils. Il utilise des brosses, des peignes, des ciseaux et des tondeuses et applique différents shampooings, antipuces ou antiparasites, selon les cas. Il nettoie aussi les oreilles, les coussinets et coupe les griffes.

Il conseillera le propriétaire sur le type de soins à prodiguer, sur la façon dont il va procéder ainsi que sur le résultat attendu. La séance de toilettage durera plus ou moins longtemps en fonction de l'animal, de sa taille et de son type de poil.

Outre le travail avec les animaux, le toiletteur assure l'accueil de la clientèle et la gestion financière et administrative de son salon. Il se charge également de la gestion des stocks et du matériel. Il peut diversifier ses activités et proposer des articles à la vente (accessoires, jouets, vêtements, produits de soins, friandises, etc.).

### CONDITIONS D'ADMISSION

Être porteur du certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI), du certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (CE2D) ou, à défaut, satisfaire au test d'admission.

### FINALITÉS DE LA FORMATION

Cette section vise à former les étudiants aux pratiques de l'esthétique canine en développant les savoir-faire et les savoir-être essentiels de la fonction d'esthéticien canin.

Outre les savoir-faire et les habiletés nécessaires à la pratique du métier, l'étudiant sera formé au respect de l'animal qui lui est confié et développera les compétences d'accueil et de conseil du client.

Pour pouvoir s'installer comme indépendant, l'étudiant devra compléter sa formation pratique par la formation en connaissances de gestion de base, conformément à la législation en vigueur.

### TITRE DÉLIVRÉ

Certificat d'esthétique canine

### DURÉE

Total : 760 périodes

- Technique de base du toilettage : 245 périodes dont 150 périodes de pratique professionnelle
- Technique spécifique et approche commerciale : 285 périodes dont 180 périodes de pratique professionnelle
- Stage : 210 périodes
- Épreuve intégrée : 20 périodes

